

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES DIRECTION DE L'ECONOMIE RH ET DES RESSOURCES Destinataires

Tous services

Contact

Correspondants RH Métiers

Tél : Fax : E-mail : Date de validité

A partir du 01/01/2012

Revalorisation du taux de prise en charge des abonnements transports en commun en lle de France



OBJET:

REVALORISATION DU TAUX DE PRISE EN CHARGE DU PRIX DES TITRES D'ABONNEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN (SNCF, RATP, OPTILE) POUR LES DEPLACEMENTS EFFECTUES A L'INTERIEUR DE LA ZONE DE COMPETENCE DE L'AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS EN ILE DE FRANCE (STIF).

Roland CAILAC

Références : CORP-DRHRS-2012-0009 du 12 janvier 2012

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Rémunération / Indemnités Sous Rubrique : PS I.1, PX 3, PXb 3 Diffusion interne

1/4



Revalorisation du taux de prise en charge des abonnements transports en commun en lle de France

L'attention des services gestionnaires d'établissements situés dans la zone de compétence des transports parisiens est appelée sur l'incidence de la hausse des tarifs SNCF/RATP/OPTILE intervenue le 1^{er} janvier 2012.

Ainsi, à compter de cette date, le remboursement servi aux agents concernés devra être effectué conformément au barème des tarifs figurant en annexe.

Références : CORP-DRHRS-2012-0009 du 12 janvier 2012 Diffusion interne

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Rémunération / Indemnités Sous Rubrique : PS I.1, PX 3, PXb 3



Revalorisation du taux de prise en charge des abonnements transports en commun en lle de France

ANNEXE

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE TRANSPORT

NB: Pour les stagiaires, les remboursements mensuels sont payés en plus de la gratification. Le remboursement des titres de transports en commun des stagiaires se fait sous forme d' IEV de code 9032 (flash RH applis N°181 du 23 septembre 2008).

Pour les contrats saisonniers, les remboursements mensuels sont saisis avec le code élément ITZ.

I - CARTE ORANGE - PASSE NAVIGO HEBDOMADAIRE

ZONES	TARIFS HEBDOMADAIRES AU 01.01.2012 EN EUROS	CODES DROITS	TAUX DE REMBOURSEMENT MENSUEL AU 01.01.2012 EN EUROS
1.2	19,15 €	02	37,50 €
1.2.3.	24,85 € 03	03	48,66 €
1.2.3.4.	30,25 €	04	59,24 €
1.2.3.4.5.	33,90 €	05	66,39 €
2.3.	18,15 €	01	35,54 €
2.3.4.	23,05 €	08	45,14 €
2.3.4.5.	26,65 €	11	52,19 €
3.4.	17,65 €	06	34,56 €
3.4.5.	21,25 €	09	41,61 €
4.5.	17,20 €	07	33,68 €

Références : CORP-DRHRS-2012-0009 du 12 janvier 2012 Diffusion interne

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Rémunération / Indemnités Sous Rubrique : PS I.1, PX 3, PXb 3



Revalorisation du taux de prise en charge des abonnements transports en commun en lle de France

- II - CARTE ORANGE - PASSE NAVIGO MENSUEL

ZONES	TARIFS MENSUELS AU 01.01.2012 EN EUROS	CODES DROITS	TAUX DE REMBOURSEMENT MENSUEL AU 01.01.2012 EN EUROS
1.2	62,90 €	12	28,83 €
1.2.3.	81,50 €	13	37,35 €
1.2.3.4.	99,60 €	14	45,65 €
1.2.3.4.5.	111,50 €	15	51,10 €
2.3.	59,70 €	16	27,36 €
2.3.4.	75,60 €	19	34,65 €
2.3.4.5.	87,60 €	22	40,15 €
3.4.	58,30 €	17	26,72 €
3.4.5.	70,00 €	21	32,08 €
4.5.	56,50 €	18	25,90 €

III - CARTE INTEGRALE

ZONES	TARIFS ANNUELS AU 01.01.2012 EN EUROS	CODES DROITS Fonctionnaires	CODES DROITS Salariés	TAUX DE REMBOURSEMENT MENSUEL AU 01.01.2012 EN EUROS
1.2.	643,50 €	C1	A12	26,81 €
1.2.3.	830,50 €	C2	A13	34,60 €
1.2.3.4.	1 014,20 €	C3	A14	42,26 €
1.2.3.4.5	1 129,70 €	C4	A15	47,07 €
2.3.	609,40 €	C6	A23	25,39 €
2.3.4.	770,00 €	C7	A24	32,08 €
2.3.4.5.	892,10 €	C8	A25	37,17 €
3.4.	596,20 €	D1	A34	24,84 €
3.4.5.	715,00 €	D2	A35	29,79 €
4.5.	578,60 €	D4	A45	24,11 €

Références : CORP-DRHRS-2012-0009 du 12 janvier 2012

Domaine : RESSOURCES HUMAINES Rubrique : Rémunération / Indemnités Sous Rubrique : PS I.1, PX 3, PXb 3